

Propositions de la Fédération des Français de l'étranger pour le projet socialiste 2007

La Fédération des Français à l'Etranger a finalisé une série de propositions en direction de nos quelque 2,2 millions de compatriotes à l'étranger. Ces propositions ont vocation à s'intégrer dans le Projet national du Parti Socialiste, comme ce fut déjà le cas à l'occasion du Projet conduit par Martine Aubry en 2001-2002.

Sur plusieurs points, il paraît nécessaire de distinguer la situation des Français établis au sein de l'UE de ceux établis en-dehors de l'UE car des droits différents leur sont accordés qui contribuent à la reconnaissance d'une citoyenneté européenne à part entière.(signe)*

Les titres de chapitres sont classés par ordre de priorité.

1) Représentation politique

§ **Transformer l'Assemblée des Français de l'Etranger** en "collectivité d'outre frontière" ou. « Collectivité des Français de l'étranger » en charge de la politique sociale et des établissements scolaires ... dotée de ressources propres.

§ **Des députés représentants les Français de l'étranger à l'Assemblée nationale.**

§ **Elections européennes.** En ce qui concerne les citoyens européens résidant dans l'UE, il semble important de favoriser l'exercice du droit de vote dans le pays de résidence pour les élections communales et les élections européennes (vote pour les listes présentées dans le pays de résidence en attendant la création de listes trans-frontalières)

Cette possibilité n'est pas ouverte aux résidents hors UE, donc la demande pour la création de députés européens représentant les Français de l'étranger et l'organisation des élections est à maintenir pour eux*

§ **Instituer le vote électronique et le vote par correspondance** afin de palier à l'éloignement souvent excessif des bureaux de vote.

§ **Des délégués consulaires** dans chaque consulat, élus sur la liste des élections à l'AFE, représentant le Conseiller AFE et grands électeurs pour les élections sénatoriales.

2) Education

Le projet éducation du PS devrait inclure l'indispensable ouverture de notre système éducatif à l'international. L'AEFE, placé sous la co-tutelle du MEN et du MAE deviendrait l'opérateur pour le MEN. Dans ce cadre, les mesures suivantes seraient mises en œuvre afin de permettre à l'AEFE d'assurer cette mission :

§ Concernant le réseau AEFE :

▫ Maintenir dans les établissements de l'AEFE un corps enseignant composé au minimum de 50 % de titulaires de l'Education Nationale française, permettant de conserver un niveau d'enseignement équivalent au système métropolitain. Ces titulaires seraient, soient des expatriés (chargé d'une mission spécifique complémentaire à leur mission d'enseignement), soient des titulaires résidents chargés d'enseignements. Un dispositif de formation continue accompagnera le recrutement des enseignants recrutés locaux qui complètent les effectifs du personnel enseignant.

▫ Le modèle de recrutement dit « des faux résidents » sera réétudié et aménagé dans un sens plus conforme au droit.

▫ Etudier avec nos partenaires européens, la possibilité d'échange d'enseignants d'anglais, d'espagnols...pour enseigner dans les établissements du réseau AEFE.

▫ Ramener, sur une législature, les frais de scolarité (part payées par les familles) à 25% du budget des établissements de l'AEFE (actuellement les familles, en moyenne, acquittent 60%). Dans ce cadre, le projet de création d'un fonds d'investissement pour l'entretien et la construction des infrastructures et bâtiments scolaires pour les EGD (Etablissement en Gestion Directe) financé par les établissements donc par la participation des familles sera réétudié par l'AEFE. Le projet prévoit en effet que ce fonds prendrait la forme d'un budget annexe du budget de l'Agence et serait alimenté par des crédits provenant du budget général de l'AEFE (affectation des résultats, prélèvement sur le fonds

de réserve...), par des ressources complémentaires (dons, fondations, ventes de biens immobiliers ou terrains, loyers...), et surtout, par les contributions annuelles versées par les établissements en gestion directe. Ces contributions seraient obligatoires pour les établissements logés dans des bâtiments appartenant à l'état français. Tel qu'il est conçu dans sa configuration actuelle, le transfert de la rénovation, l'entretien et de la construction des établissements scolaires, du MAE sur l'AEFE, est un transfert de charge sur les parents et va à l'encontre du rééquilibrage des frais de scolarité payés par les familles.

«Création de bourses d'excellence sur concours pour les élèves nationaux des pays d'accueil qui souhaitent être scolarisés dans les établissements du réseau AEFE (liées à des conditions de ressources)

§ **Développer**, partout où les systèmes éducatifs du pays d'accueil le permettent, **des filières publiques bilingues homologuées** en partenariat avec les autorités locales. Cela est vrai dans de nombreux pays d'Europe, mais également dans un certain nombre d'autres pays, villes et régions. Dans les pays où cela est possible, et où la communauté française est importante, des écoles publiques bilingues permettraient d'accueillir les classes moyennes françaises et binationales. Le développement d'un réseau public bilingue demande une forte implication du MAE et du MEN, implication qui ne peut être le résultat que d'une volonté politique. La FFE propose de doubler, sur une législature le nombre de places disponibles dans l'enseignement public bilingue homologué de par le monde.

§ Imaginer une structure commune gérée par l'AEFE et les ministères concernés de l'éducation nationale, la culture, la communication et de la recherche, pour plus de synergie entre les lycées français (où création de filières bilingues) et les instituts, centres culturels et Alliances Françaises.

§ Reconnaissance dans le Supérieur français des autres bacs de l'UE et en particulier du bac européen.

§ **Etudiants français venant étudié en France**. L'aide à l'orientation des élèves français des établissements français à l'étranger et des élèves français des lycées du pays d'accueil, est largement insuffisante.

Les jeunes Français venant de l'étranger, désireux d'entreprendre des études supérieures en France rencontrent bien des difficultés. Ces jeunes ne sont souvent jamais allés en France. A tout ceci s'ajoute le manque d'information concernant les dates, les modalités d'inscription, les possibilités d'attribution de bourse entraînant des dépassements de délai pour obtenir la filière souhaitée, des demandes de bourse tardives. Si l'information existe sur Internet, il faut savoir où aller la chercher, ensuite l'interpréter et la gérer. Pour les chambres en résidence universitaire, les étudiants qui reçoivent une attribution doivent verser, sous peine de la perdre, une caution élevée. Il leur est demandé également de trouver un garant qui réponde à des critères nombreux et compliqués, garant que le jeune qui, souvent, ne connaît personne en France, est dans l'impossibilité de trouver. Certains établissements d'enseignement supérieur demandent à voir les candidats au mois de juin pour les pré inscriptions. Ce voyage représente un coût supplémentaire que toutes les familles ne peuvent assumer ce qui met le candidat dans l'impossibilité de se présenter. Un travail de réflexion doit être engagé par sécuriser la venue des jeunes étudiants français de l'étranger en France.

§ **Développement des programmes FLAM** en faveur des enfants n'ayant pas accès à une école français.

§ **Considérons enfin que le dispositif AEFE à l'étranger** est un outil politique primordial de la politique française à l'étranger, vecteur de son influence et de son développement international.

3) Politique sociale et emploi

§ **Création d'une « Agence pour l'action sociale et l'emploi »**. Sous tutelle de l'AFE, elle assurera la gestion des moyens prévus pour l'emploi, la formation professionnelle et l'action sociale du MAE et des nouvelles ressources en provenance de la taxe professionnelle, la tutelle du Centre d'entraide aux Français rapatriés (CEFR), et orientera la politique de la CFE. Elle aidera ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure de la création d'une micro entreprise en leur offrant une protection sociale de niveau français, durant un temps limité.

«Création de postes d'assistants sociaux dans certains consulats qui en sont dépourvus pour couvrir l'ensemble des besoins dans les pays à population française à faibles revenus.

« **Renforcer la capacité d'assistance aux Français de l'étranger en difficulté** : Augmentation des moyens alloués au budget d'aide sociale afin de garantir, en particulier à nos compatriotes âgés et nos compatriotes en détresse sociale, des allocations et des secours leur permettant de vivre dignement, et de préparer une réinsertion sociale.

§ **Extension du principe de la « CMU » aux Français de l'étranger** immatriculés, avec la réserve que dans les pays de l'UE, la couverture sociale est ouverte aux résidents européens dans les mêmes conditions que pour les nationaux.. Ce concept a pour objet de **permettre à tous nos compatriotes d'avoir accès à une couverture médicale***, car nombre de nos compatriotes ont des revenus trop faibles pour cotiser à la 3eme catégorie solidaire de la CFE (Caisse des Français de l'Etranger). Pour cela les consulats mettraient en place un dispositif pour aider nos compatriotes à accéder à une couverture médicale locale (assurance mutualiste, caisse nationale publique ou prive...). Cette couverture n'ouvrirait pas de droits en France. L'aide financière individuelle serait à hauteur maximum de la subvention versée pour l'accès à la 3eme catégorie solidaire de la CFE (84 euros par trimestre environ). Cette aide pourrait également être disponible pour l'accès à un CMS dans les villes où il en existe un. Cette approche se ferait pays par pays.

▪Extension de la « CMU », en particulier, aux Français de l'étranger **immatriculés, créatrices et créateurs « d'entreprises à capitaux français ».**

§ **Handicap et autonomie.** La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est depuis le 1er janvier 2006 le pilote unique de la politique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Dans le dispositif actuel d'aide aux français de l'étranger handicapés, le MAE verse une allocation maigre aux enfants handicapés (sans condition de ressources), et assure un revenu minimum aux adultes handicapés (taux minimum de 80% reconnu par la COTOREP), désormais incluse dans la maison départementale des personnes handicapées). Il n'est en aucun cas question de prestation de compensation pour aider les personnes à réduire leur perte d'autonomie. Notre proposition viserait donc à étendre le champ de la CNSA pour couvrir les français de l'étranger. Il est également nécessaire que la future collectivité d'outre frontière puisse créer une maison d'outre frontière des personnes handicapées.

§ **Reforme des CMS** (Centres médicaux sociaux)*.

§**Mise en place**, par les services consulaires, **d'un dispositif de formation professionnelle** en liaison avec les entreprises françaises implantées localement et les centres de formation opérants dans le tissu local.

§ **Mettre en place**, dans les consulats, **un dispositif d'accueil et d'assistance juridique pour les femmes victimes de violences conjugales** et leurs enfants. Ce dispositif prendrait en charge les mesures de **lutte contre les mariages forcés.**

4) Service public consulaire

§ **Maintien d'un réseau consulaire cohérent**, en nombre suffisant, assumant ses missions de service public de: proximité avec du personnel qualifié. Compte tenu de la situation présente, une croissance de 2 % par an pendant la prochaine législature du budget du réseau consulaire paraît indispensable.

§ **Simplifier, pour les nationaux, l'accès aux visas pour les visiteurs habituels et fiables** : boursiers, étudiants, universitaires, hommes d'affaires. Accélérer la transcription des actes de l'état -civil pour les Français établis à l'étranger.

§ **Vers des « Consulats européens ».** Les pays Schengen devraient mettre en place des bureaux communs chargé de la délivrance des visas Schengen, remplaçant ainsi le service rendu par les consulats des Etats-membres. Mais aussi, renforcer les coordinations entre les représentations des Etats membres d'une part et la/les délégations de la commission européenne.

5) Culture

§ **Création d'une agence de coopération culturelle, scientifique et technique**, un organisme ayant une personnalité propre. Nous constatons, en effet, que la Direction générale de la coopération internationale et du développement du MAE, qui couvre actuellement ces activités qui pourraient être dévolues à la future agence, est en situation de plus en plus précaire : démantèlement de ses attributions, crédits constamment en diminution, et absence totale d'autonomie en ce qui concerne la gestion de son personnel. Une grande partie de ce déclin est dû au très faible intérêt porté par les diplomates traditionnels aux actions de coopération internationale et d'aide au développement. L'absorption du Ministère de la Coopération par le MAE a aggravé cette orientation. Il est important de ne pas séparer la coopération culturelle de la coopération universitaire,

scientifique, de recherche, et technologique. C'est un continuum qui doit être traité dans le même esprit, et par les mêmes responsables.

§ **Considérons enfin que le dispositif de diffusion de la langue et de la culture** est un outil politique primordial de la politique française à l'étranger, vecteur de son influence et de son développement international.

6) Solidarité nationale

§ **Adoption d'une Loi de solidarité et d'indemnisation** des biens professionnels et personnels en faveur des Français à l'étranger victimes de troubles politiques ou sociaux, de spoliations, de faits de guerre et de catastrophes naturelles »

§ Prise en charge par l'état du rapatriement vers la France de tous les compatriotes lors de situation de crise.

7) Développement

§ **Aide Publique au Développement.** Les fonds alloués dans le cadre de l'Aide Publique au Développement doivent servir prioritairement aux actions de développement des pays bénéficiaires. L'APD doit financer des actions de santé, d'éducation, de développement durable, d'hydraulique, des structurations de filières agricoles ou industrielles...Les intérêts de la France doivent être promus à travers les actions des postes d'expansion économique et des actions spécifiques mais différenciées de l'APD.

Il est essentiel de différencier l'APD réservée au développement « pur » de l'APD d'influence économique. L'absorption du Ministère de la Coopération par le MAE a aggravé cette confusion.

Nous souhaitons faire sortir l'Aide Publique au développement du champ du marché. Nous constatons, en effet, de plus en plus souvent, le recours aux services des bureaux d'étude à but lucratif, très performant, mais une logique de profit est-elle compatible avec les logiques de développement !

§ **Lutter contre les paradis fiscaux et judiciaires** qui favorisent les pratiques de mauvaises gouvernances et participent aux détournements de l'aide et des produits issus de l'exploitation des ressources naturelles (pétrole, diamant).

§ **Financement.** Développement, au niveau de la communauté internationale, d'une fiscalité sur les transactions financières internationales, les ventes d'armement et sur les bénéfices des multinationales pour financer l'APD. L'APD sera portée progressivement à 0,7% du PIB sur une mandature ; Encouragement des "financements innovants" comme les micro crédits.

§ **Création d'une «Agence européenne de développement»** pour coordonner et regrouper les actions européennes et bilatérales, afin de donner plus d'efficacité à l'aide apportée par l'ensemble des pays membres. Cette agence ne sera pas de type bancaire (comme l'AFD ou la Banque Mondiale). Nous devons, en effet, cesser de confier le développement aux banquiers pour le redonner aux « développeurs », agents et techniciens du développement. Une agence qui favorise le travail de proximité, d'accompagnement, y compris si nécessaire avec une assistance technique résidentielle européenne. Cette agence deviendrait l'opérateur de la coopération européenne.

§ **Favoriser et développer le commerce équitable.** Veiller au développement d'initiatives de label type « éthique sous l'étiquette » qui garantissent un minimum social aux travailleurs producteurs du Sud.

Le 14/05/06

Jean-Daniel Chaoui

Responsable projet et études au Bureau Fédéral.